

LES RELATIONS PRESSE DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE,
OU
LA TECHNIQUE ET LA RATIONALITÉ
COMME FONDÈMENTS DE SA LÉGITIMITÉ

Olivier Le Saëc ¹

En cinquante ans, il s'est construit un système politique européen dont les différents Traités ont désigné la Commission européenne comme « l'exécutif », et, l'obligation de transposition en droit national de ses directives nous amènent à constater que la Commission européenne revendique une forme de « domination légitime » sur la population européenne. Ces éléments peuvent nous faire appréhender la forme étatique supranationale, qu'est l'Union européenne, comme *une entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime* ².

Néanmoins, bien que *la démocratie [soit] devenue le caractère politique commun de l'Europe de cette fin de siècle* ³, nous ne pouvons

1 Centre d'Etude et de Recherche en Information et Communication (CERIC), Université Montpellier III. Membre associé du Laboratoire d'Analyse des Systèmes de Communication d'Organisation (LASCO).

2 WEBER M., *Le savant et le politique*. Paris. Plon. 1959. P.125.

3 MORIN E., *Penser l'Europe*. Paris. Editions Gallimard. 1990. P.245.

Recherches en communication, n° 25 (2006).

qu'être témoin de l'émergence de critiques à l'égard du projet organisationnel communautaire se caractérisant par le rejet du Traité constitutionnel européen par deux des pays fondateurs de l'Union européenne (France et Pays-Bas) et par la baisse constante de la participation des citoyens aux élections européennes, au point que *plus d'un électeur sur deux dans les pays de l'Union européenne s'est désintéressé de la représentation au Parlement européen*¹.

Ces critiques populaires nous amènent au constat que *l'Union européenne subit de plein fouet la désaffection à l'égard du politique. [...] La légitimité des Institutions européennes n'apparaissant pas clairement aux yeux des citoyens*². De plus, ces critiques populaires peuvent, à plus ou moins long terme, remettre en question la légitimité de l'Union européenne, et remettre en question dans ses fondements le projet humaniste européen, tel que l'ont imaginé ses pères fondateurs (Schuman, Monnet, Adenauer, Spaak, De Gasperi,...), de *fonder les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre les peuples*³, et d'établir *les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples*⁴.

Une des principales raisons présentées pour expliquer le manque de soutien populaire au projet européen a été formulé comme le résultat du «manque d'information» sur l'Union européenne à l'égard des citoyens démontrant, dans une approche causaliste linéaire, la conception que *l'extension de l'information a pour conséquence la participation de plus en plus grande du citoyen à la politique qui lui est appliquée*⁵, et que *le développement de l'opinion fait partie de l'infrastructure démocratique de la Communauté et peut contribuer à la naissance, voulue par les traités européens, d'une «Europe organisée et vivante»*⁶.

Ainsi, en d'autres termes, et avec un positionnement épistémologique positiviste, le manque de soutien de la part des citoyens au projet organisationnel européen répondrait à un « déficit de communication » de la part des Institutions européennes. Ces constructions intellec-

1 DELWIT P., *Des élections sans électeurs? Causes et conséquences de l'abstention aux élections européennes de juin 1999*. Les cahiers du CEVIPOL. Vol.99, No 3.

2 MORIN E., *Penser l'Europe*. Paris. Editions Gallimard. 1990.

3 Préambule du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

4 Préambule du Traité de la Communauté Economique Européenne.

5 COTTERET J.M., *Gouverner, c'est paraître*. Paris. Presses Universitaires de France. 1997. P. 113

6 Rapport SCHUIJT sur la politique d'information des Communautés européennes. Parlement européen, le 7 février 1972. P. 20.

tuelles, pour appréhender ce phénomène complexe, laissent apparaître la conception que *le système politique qui assure la régulation de l'ordre social dépend principalement de la fonction de communication*¹, et, elles font émerger une certaine « utopie de la Communication » qui conceptualise la communication comme le « ciment social » des sociétés démocratiques et comme *la seule à pouvoir renforcer les liens avec les citoyens [car] la communication devient la Voix unique qui seule peut unifier un univers ayant perdu en route tout autre référent*².

De plus, cette « utopie de la communication » conceptualise les médias comme un instrument authentique d'échange, et, confère aux journalistes un rôle central au bon fonctionnement des sociétés démocratiques, car, ils sont appréhendés comme répondant *au droit fondamental des citoyens à l'information [... , et, comme faisant] office de rouage essentiel de la démocratie, [en] faisant circuler librement les informations et les opinions qui permettent aux citoyens de se déterminer dans leurs choix politiques*³.

Ainsi, face à ces considérants, pour inscrire cet article dans le cadre des recherches du Laboratoire d'Analyse des Systèmes de Communication d'Organisation (LASCO) sur les pratiques professionnelles des métiers de la communication et les processus de légitimation mis en œuvre par les organisations, nous porterons notre attention sur les acteurs relations presse de l'exécutif européen, et plus spécialement sur les porte-parole de la Commission européenne, en répondant à la problématique suivante : Que nous révèlent les caractéristiques et les activités des porte-parole de la Commission européenne sur le processus de légitimation mis en œuvre par la Commission européenne? Pour répondre à cette problématique, en s'inscrivant dans le paradigme de la Complexité, nous prendrons connaissance des caractéristiques des porte-parole de la Commission européenne (I), et, ensuite, nous porterons notre attention sur les principales activités de relations presse de la Commission européenne (II).

1 COTTERET J.M., *Gouverner, c'est paraître*. Op. Cit. P.113

2 SFEZ L., *La communication*. Paris. P.U.F. 1999. P.5

3 SFEZ L., Op. Cit.

Les caractéristiques des porte-parole de la Commission européenne

Dans cette première partie, nous allons prendre connaissance de la double dépendance des porte-parole de la Commission européenne, et ensuite, nous porterons notre attention sur l'organisation du groupe des porte-parole de l'exécutif européen.

La double dépendance des porte-parole de la Commission

En ce qui concerne les caractéristiques des porte-parole de la Commission européenne, nous allons constater que, bien qu'ils dépendent administrativement de la Direction Générale Communication, qui peut être comparée à un Ministère européen pour la communication de l'Union dirigé par la Vice-présidente de la Commission européenne, les porte-parole sont devenus les huitièmes membres des cabinets des Commissaires européens, tout en s'avérant être les porte-parole des portefeuilles administratifs avant d'être ceux des Commissaires européens.

Les huitièmes membres des cabinets des Commissaires

Les porte-parole de la Commission européenne, comme pour tout acteur des relations presse d'une organisation, apparaissent comme ayant un rôle d'interface [...] pas neutre [...] défendant] un projet au travers d'une institution qui incarne ce projet¹. Mais, au-delà de ce rôle d'interface entre l'Institution et les journalistes, une des principales caractéristiques des porte-parole de la Commission européenne est d'être directement associés au travail des cabinets politiques des Commissaires européens, et, *le fait que le service du porte-parole soit maintenant dans les mêmes bâtiments que les cabinets et les commissaires font que, grosso modo, le porte-parole est de facto une espèce de huitième membre de cabinet !*²

1 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'élargissement (2001-2004).

2 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'éducation, la culture et le multilinguisme.

Ainsi, nous voyons qu'au-delà du rôle de mise en valeur auprès des journalistes du travail de la Commission européenne et des Commissaires européens, les porte-parole de la Commission européenne ont un rôle d'interface entre les Directions Générales, les cabinets des Commissaires européens, et les journalistes afin d'informer les médias des activités de la Commission européenne.

De plus, le constat du lien entre les porte-parole et les cabinets des Commissaires européens et le développement du nombre de poste de Commissaires européens suite aux différents élargissements nous permet de mettre en avant l'existence d'une corrélation entre le nombre de Commissaire et le nombre de porte-parole de la Commission européenne ¹.

Les porte-parole des portefeuilles administratifs avant des Commissaires

Bien que les porte-parole soient devenus les « huitièmes membres » des cabinets des Commissaires européens, et qu'il existe une corrélation entre le nombre de Commissaire et le nombre de porte-parole, une des spécificités qui les singularise est le fait d'être les porte-parole des portefeuilles administratifs avant d'être les porte-parole des Commissaires européens.

En effet, comme nous le précise le porte-parole pour l'éducation, la culture et le multilinguisme, *les porte-parole ne sont pas le porte-parole d'un commissaire ! Le porte-parole est le porte-parole d'un portefeuille ! C'est subtil, mais c'est une distinction importante ! C'est-à-dire que le porte-parole ne va pas s'expliquer, ou en tout cas, n'est pas sensé expliquer ce que fait personnellement un commissaire, ses activités personnelles et politiques. [...] On est le porte-parole d'un portefeuille !* ²

Ainsi, nous voyons émerger une conception différente du rôle de porte-parole puisque nous voyons qu'*en comparaison avec un porte-parole d'un Ministre en France ou ailleurs, [les porte-parole de la Commission] ne vendent pas leur Ministre, ils ne vendent pas*

1 LE SAEC O., *Approche systémique des communications de l'Union européenne*. Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Montpellier 3, Mai 2006.

2 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'éducation, la culture et le multilinguisme.

*leur Commissaire ! Ils expliquent les dossiers que va présenter le Commissaire, ce n'est pas la même chose !*¹

Donc, nous pouvons constater que, bien que les porte-parole de la Commission européenne soient devenus les « huitièmes membres » des cabinets des Commissaires européens, ils demeurent avant tout les porte-parole des portefeuilles administratifs des Commissaires européens. Ainsi, à la différence des porte-parole des Gouvernements nationaux, qui sont dans un registre communicationnel essentiellement politique, la mise en avant de l'aspect technique et administratif du travail de la Commission européenne peut expliquer la prédominance d'un aspect technique et rationnel dans la couverture médiatique de l'actualité communautaire européenne.

L'organisation du groupe des porte-parole de la Commission

Après avoir pris connaissance des caractéristiques des porte-parole de la Commission européenne, nous allons porter notre attention sur l'organisation du groupe des porte-parole de la Commission européenne. Nous allons nous apercevoir qu'il existe une division du travail des porte-parole suivant les thématiques administratives (1) et que le groupe des porte-parole peut être appréhendé comme un collège de porte-parole présidé par le porte-parole du Président de la Commission européenne (2).

Une division du travail suivant les thématiques administratives

Le groupe des porte-parole dépend administrativement de la Direction Générale Communication, mais ce service jouit d'une position spécifique au sein de cette dernière puisque les porte-parole sont choisis par les membres des cabinets des Commissaires européens, et en dernier lieu, par le Commissaire lui-même. Ainsi, la double dépendance des porte-parole de la Commission européenne tend à faire jouir le groupe des porte-parole d'une certaine autonomie et indépendance dans l'organisation de la Direction Générale communication, et même dans l'organisation générale de la Commission européenne.

A ce jour, il y a en tout 29 porte-parole, ayant chacun une thématique spécifique, certains ont en charge une thématique transversale

1 Interview du correspondant auprès de l'Union européenne pour France2.

qui recoupe le portefeuille de plusieurs Commissaires européens, et, d'autres dépendent uniquement d'un Commissaire. Mais, la logique globale de fonctionnement et de répartition des charges veut que chaque porte-parole gère les relations presse de sa Direction Générale, de son Commissaire européen et de son portefeuille administratif.

Ainsi, nous voyons que le groupe des porte-parole de la Commission européenne se retrouve dépendant de trois sources de pouvoir : la Direction Générale communication, donc la vice-présidente de la Commission européenne, les cabinets des Commissaires et le Président de la Commission européenne. Ce contexte organisationnel peut conduire certain porte-parole à trouver que *c'est un travail un peu schizophrène finalement, parce que d'un côté, il y a la nécessité de maintenir la cohérence du message et de l'autre côté, nous sommes en contact avec le Commissaire en charge du dossier dont nous sommes en charge de suivre également*¹.

Donc, nous pouvons constater que bien qu'il existe une division du travail des porte-parole suivant les différentes thématiques de travail de la Commission européenne, le fait que les porte-parole aient une position charnière entre les cabinets des Commissaires européens, les Directions Générales et les journalistes tend à développer une relation collégiale entre eux afin de se soutenir mutuellement pour la réalisation de leurs impératifs et/ou mandats professionnels de valorisation de l'Institution communautaire.

Ainsi, force est de constater que les relations des porte-parole avec leurs *collègues sont des relations qui doivent rechercher en priorité la cohérence*², puisqu'ils sont soumis à plusieurs sources de pouvoir qui restreignent leur marge de manœuvre pour la réalisation de leurs impératifs professionnels.

Un collège de porte-parole présidé par le porte-parole du Président de la Commission

Au-delà de la relation entre le porte-parole et son Commissaire, il existe un esprit de groupe au sein des porte-parole se caractérisant par une *relation collégiale* [entre eux] *car la commission est un collège, et que* [les porte-parole constituent] *un service qui est placé sous l'autorité directe du*

1 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'élargissement.

2 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'élargissement.

*Président*¹. Ainsi, il apparaît que les porte-parole ne sont pas *en fait le porte-parole de tel ou tel Commissaire*, [car ils sont] *membre d'un service, où chacun d'entre [eux sont chargés] d'un domaine particulier*².

Mais, au-delà de l'aspect collectif du travail des porte-parole de la Commission européenne, il existe une hiérarchie au sein de ce groupe d'acteurs dont le *patron clair, net et administratif est le porte-parole de la Commission*³ [celui-ci] *est plus particulièrement chargé de la communication du Président*⁴. Il s'avère que la charge principale du porte-parole de la Commission européenne est de s'occuper des relations presse du Président et de coordonner *les messages et les communications de tous les porte-parole pour que la Commission n'ait qu'une seule voix*⁵.

Ainsi, le travail du porte-parole de la Commission européenne est de coordonner *les porte-parole, responsables des différents porte-feuilles, travaillant de près avec les Commissaires et les DG pour présenter un message cohérent*⁶.

Et, dans le but de coordonner l'ensemble de leur groupe et de présenter un message cohérent de la Commission européenne aux journalistes, le porte-parole du Président de la Commission européenne est secondé par deux porte-parole adjoints. En effet, le porte-parole de la Commission européenne, qui était auparavant aussi le Directeur Général Adjoint de la DG Communication, est assisté par des porte-parole adjoints pour les activités de coordination du groupe. Ainsi, certains porte-parole de la Commission européenne, au-delà de la thématique qui leur est attribués, en tant que porte-parole adjoint, doivent *assister [le porte-parole de la Commission] dans les tâches de coordination des activités de [leur] service, [et doivent avoir] un rôle d'animation vis-à-vis des autres porte-parole*⁷.

1 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'élargissement.

2 Interview du Porte-parole pour l'élargissement et assistant du Porte-parole du Président de la Commission européenne.

3 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'éducation, la culture et le multilinguisme.

4 Interview du Porte-parole de la Commission européenne et de son Président Romano Prodi, et ancien Directeur Général de la DG Presse et Communication.

5 Interview du Porte-parole de la Commission européenne et de son Président Romano Prodi.

6 Op. Cit.

7 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'élargissement et ancien assistant du Porte-parole du Président de la Commission européenne Romano Prodi.

De plus, toujours afin de coordonner leurs activités, les porte-parole de la Commission ont structuré leurs relations par l'organisation d'une réunion quotidienne, « la réunion de 10 heures ». Cette réunion est organisée afin de développer la cohérence du message de la Commission européenne afin d'éviter que des messages incohérents soit adressés à l'extérieur ou bien que ce soit des messages contradictoires¹. La caractéristique principale de cette réunion est d'être conduite par le porte-parole du Président de la Commission et de regrouper les autres porte-parole et les « press officer » des Représentations de la Commission dans les Etats membres de l'Union européenne par le biais de vidéoconférences. Cette réunion dure aux alentours de 30 minutes. Son but est de déterminer les différents sujets d'actualité, dont les organismes de presse font échos dans le monde, qui concernent les activités de la Commission, et, de déterminer les thématiques à développer lors des conférences de presse.

Ainsi, au-delà du fait que les porte-parole de la Commission européenne soient devenus les « huitièmes membres » des cabinets des Commissaires européennes, force est de constater que les porte-parole de la Commission européenne sont les porte-parole des portefeuilles administratifs de la Commission européenne avant d'être ceux des Commissaires européens. De plus, leur position spécifique, de charnière, au sein de l'organisation de la Commission européenne contraint les porte-parole à une organisation collective de leur activité et à une division des tâches entre eux en raison des contraintes et des impératifs auxquels ils doivent faire face. Donc, dans ce contexte organisationnel complexe, il s'avère que l'activité essentielle du porte-parole du Président de la Commission européenne est de coordonner les activités du groupe des porte-parole afin de présenter un message cohérent aux journalistes.

1 Op. Cit.

Les principales activités de relation presse de la Commission européenne

Après avoir pris connaissance des caractéristiques des acteurs des relations presse de la Commission européenne, nous allons porter notre attention sur les principales activités de relations presse de la Commission européenne. Pour cela, nous allons prendre connaissance des deux principaux événements des relations presse de l'exécutif européen que sont les briefings techniques pour les journalistes accrédités (1), et « le midday express », la conférence de presse quotidienne de la Commission européenne (2).

Les briefings techniques pour les journalistes accrédités

Les briefings techniques sont l'organisation de réunions « off the record »¹ à l'attention des journalistes pour expliquer les différents points techniques des dossiers traités par la Commission européenne. Ils permettent aux porte-parole de la Commission européenne, avec l'aide de fonctionnaires des Directions Générales concernées, de faire le point sur un aspect technique, tout en donnant la possibilité aux journalistes d'obtenir des informations plus précises pour la rédaction de leur article et pour la compréhension des dossiers politiques européens.

Il s'avère que le briefing technique est désormais *l'un des outils des porte-parole de plus en plus utile*², car il donne la possibilité aux porte-parole d'amener *quelqu'un des services en salle de presse*³, ce qui est fortement apprécié par les journalistes qui suivent une thématique bien précise de l'actualité communautaire. Ainsi, les briefings techniques ont l'avantage, pour les journalistes, d'offrir une meilleure compréhension technique de l'actualité communautaire, tout en permettant à l'Institution de leur préciser des points plus techniques de ses activités.

Il est à préciser que la Commission européenne est une des rares Institutions politiques à avoir instauré l'organisation régulière de brie-

1 Terme journalistique signifiant que les journalistes ne peuvent pas mentionner la source de l'information et qu'ils ne peuvent pas faire des enregistrements vidéo, audio, ...

2 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'éducation, la formation et le multilinguisme.

3 Interview du Porte-parole de la Commission européenne pour l'éducation, la formation et le multilinguisme.

fings techniques à l'attention des journalistes. Cette pratique peut être appréhendée comme une tentative de structuration des relations presse de l'Institution autour des valeurs de proximité et de transparence, tout en permettant de renforcer les liens d'interdépendance existants entre la principale source d'informations communautaires, qu'est la Commission européenne, et l'important groupe des journalistes accrédités auprès des Institutions européennes.

Le « midday express », la conférence de presse quotidienne de la Commission

Au-delà des briefings techniques, nous allons porter notre attention sur ce qui s'avère être la principale interaction entre les journalistes et les porte-parole de la Commission européenne, « le midday express » : La conférence de presse quotidienne de la Commission européenne.

En effet, « le midday express » est *la principale interaction entre journalistes et Commission [...] auquel assiste, les jours d'affluence, près d'un tiers du corps de presse*¹. Et, il s'avère que par son organisation quotidienne, « le midday express » est devenu « un rendez-vous » incontournable au point d'être appréhendé comme un rituel de la communication communautaire pour les journalistes, et comme *un rendez-vous [...] obligatoire pour 99 % d'entre eux, [...] pour recevoir un peu les derniers états des lieux européens tel que l'envisage et l'analyse la Commission*².

« Le midday Express » ou « le rendez-vous de midi » se déroule dans la salle de presse de la Commission européenne qui se situe au siège historique de cette dernière, le Berlaymont, où sont regroupés les Commissaires européens, la Direction Générale pour la communication, le service du porte-parole et le Secrétariat Générale de la Commission européenne. Cette salle de presse est un espace structuré autour de 3 pôles, la salle de conférence de presse, dont nous pouvons apercevoir régulièrement une partie lors des retransmissions aux journaux télévisés, la salle de travail des journalistes et le bar réservé aux journalistes.

Globalement, la salle de presse s'avère être un lieu de forte proximité entre les porte-parole et les journalistes, où le « off the record » est

1 BAISNEE O., *Les relations entre la Commission et le corps de presse accrédité auprès de l'Union européenne : Crise et renouvellement des pratiques*, in, La Commission européenne en politique(s). Pôle Sud, n°15, 2001. P. 52.

2 Interview du correspondant du quotidien belge « Le Soir ».

omniprésent. Dans la salle de presse, les journalistes présents depuis quelques années, notamment les correspondants des grands médias nationaux, jouissent d'une forte proximité avec les porte-parole (tutoiement) et n'assistent presque plus aux conférences de presse préférant discuter directement et ouvertement avec les porte-parole qui les intéressent autour d'un café au bar de la salle de presse ou carrément dans le bureau de ces derniers.

De surcroît, « le midday express » est fortement ritualisé. En générale, 3 ou 4 porte-parole interviennent successivement, ainsi qu'un Commissaire et/ou les personnalités internationales qui sont à Bruxelles pour réunion. Après chaque intervention, il est laissé la possibilité aux journalistes de poser des questions à ces derniers ou d'interpeller les acteurs politiques internationaux sur des questions bien précises, tout en leur laissant la possibilité à ces derniers de répondre en « off the record ». Pendant ce temps, à l'entrée de la salle de presse, là où sont distribué les IP (Information Presse de chaque Direction Générale, du Président et des agences européennes dépendantes de la Commission, telles que EUROSTAT, EMSA, EUROPOL, EUROJUST,...), les autres porte-parole discutent « informellement » avec les journalistes et/ou prennent un café ensemble au bar.

Nous pouvons expliquer ces pratiques et la proximité des acteurs des relations presse de la Commission européenne entre eux par la politique de transparence mise en place par la Commission européenne suite à la démission de la Commission SANTER au début de la présidence PRODI après avoir connu des relations compliquées avec la presse ¹. De plus, au-delà de procurer de l'information régulière aux journalistes, « le midday express » permet aussi aux journalistes de *sentir l'atmosphère du moment, pour voir les questions qui montent, car il y a des journalistes qui sont [...] souvent très spécialisés dans des matières parfois ingrates, et à leurs questions on peut voir les sujets qui montent ! C'est peut être la chose la plus importante en ce qui concerne le « rendez-vous de midi »* ².

Ainsi, « le midday express », grâce à sa régularité et grâce à l'organisation de la salle de presse, est devenu la principale interaction entre les journalistes et les porte-parole de la Commission européenne. Mais, il s'avère être aussi devenu un lieu de forte interaction pour les journalistes accrédités entre eux. Nous pouvons totalement comprendre

1 BAISNEE O., Op. cit. P. 52.

2 Interview du correspondant du quotidien belge « Le Soir ».

cette régularité des conférences de presse de la Commission européenne quand nous savons que *les échanges entre des acteurs sociaux en contact permanent, ne sont pas sans arrêt réinventés, et que ceux-ci ont tendance, surtout dans les groupes « fermés », à la répétition et au fonctionnement en totalité ritualisée*¹.

D'autre part, « le midday express » est devenu un rituel de la communication communautaire européenne car il permet aux journalistes d'obtenir quotidiennement des informations et des précisions sur l'actualité communautaire, tout en leur offrant la possibilité de développer des relations de proximité entre les différents acteurs des relations presse de la Commission européenne, et, en leur permettant de valoriser de leurs statuts « d'experts de Bruxelles » auprès de leurs rédactions nationales par la maîtrise technique des dossiers communautaires.

Ainsi, à cause de la forte concentration des journalistes accrédités à Bruxelles², à cause de la forte interdépendance existante entre les journalistes et leur principale source d'information, et à cause de l'impératif du mandat des porte-parole de valoriser le projet organisationnel européen, nous pouvons constater l'atténuation des tensions existantes entre les acteurs médiatiques et les acteurs politiques et bureaucratiques européens se caractérisant par une retranscription médiatique technique, rationnelle et consensuelle de l'actualité communautaire.

Donc, cette forte proximité entre porte-parole et les journalistes accrédités résulte des enjeux de ces deux groupes d'acteurs de ne pas avoir des relations conflictuelles qui détérioreraient leurs conditions de travail et qui nuiraient à la réalisation de leurs mandats professionnels. Ainsi, nous pouvons déduire que *de fortes contraintes s'exercent sur eux et les empêchent de réguler autrement leurs échanges [et que] que ces acteurs trouvent des avantages divers dans ces rituels de communication*³.

1 MUCCHIELLI A., *Etude des communications : Approche par la modélisation des relations*. Paris. Armand Colin. 2004. P.42.

2 LE SAEC O., *Approche systémique des communications de l'Union européenne*. Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Montpellier 3. Mai 2006.

3 MUCCHIELLI A., *Approche systémique et communicationnelle des organisations*. Paris. Armand colin. 1998. P.32

Les relations presse de la Commission, ou la technique et la rationalité comme fondements de sa légitimité

A travers cet article, en portant notre attention sur les acteurs et les activités de relations presse de la Commission européenne, nous avons pu voir émerger différents éléments essentiels à la compréhension du processus de légitimation de l'exécutif du système politique européen par les activités de communication.

En effet, bien que la Commission européenne n'ait *pas su apparaître comme une instance politique, même si ses Commissaires sont tous issus du personnel politique national*¹, nous pouvons constater que l'importance des activités de relations presse et l'importance du mandat professionnel des porte-parole de la Commission européenne confirment que, comme dans les Etats Nations, l'exécutif du système politique est responsable des activités de communication et/ou de valorisation du projet organisationnel auprès des citoyens.

Néanmoins, malgré l'importance du dispositif mis en place par la Commission européenne pour valoriser ses activités par le biais des relations avec la presse, nous ne pouvons que constater que l'Institution communautaire rencontre des difficultés pour assumer son rôle d'exécutif du système politique européen, puisque l'ensemble des porte-parole s'avère être les porte-parole des portefeuilles administratifs de la Commission européenne avant d'être les porte-parole des acteurs politiques que sont les Commissaires européens.

Donc, nous voyons que l'organisation quotidienne de conférence de presse par la Commission européenne apparaît comme une tentative pour se positionner comme la source dominante en matière d'information communautaire. Et, grâce à *sa capacité à offrir, par des canaux extrêmement routinisés, de l'information officielle aux journalistes*², la Commission européenne essaye de réaffirmer son rôle d'exécutif du système politique européen.

Néanmoins, malgré l'organisation quotidienne de conférence de presse et la forte concentration de journalistes accrédités auprès

1 PORTELLI H., *Les régimes politiques européens*. Paris. Librairie Générale Française. 1994. P.164.

2 BAISNEE O., *Les relations entre la Commission et le corps de presse accrédité auprès de l'Union européenne : Crise et renouvellement*, in La Commission européenne en politique(s), Pôle Sud – revue de science politique de l'Europe méridionale. N.15 – novembre 2001

des Institutions européennes, nous ne pouvons que constater une situation de « manque d'information » des citoyens quant à l'action de l'Union européenne. Ce manque d'information des citoyens met en avant l'existence du paradoxe de la « surinformation des médiateurs » (journalistes) et de la « sous information des citoyens »¹. Et, une fois mis en évidence ces éléments, nous nous apercevons que dans le contexte européen actuel, il n'existe pas de lien de causalité linéaire directe entre le nombre de journalistes accrédités auprès des Institutions européennes et l'information des citoyens européens. Ainsi, l'importance du dispositif communicationnel et le « manque de communication de l'Union européenne » nous permet d'émettre quelques réserves sur la conception que *l'extension de l'information a pour conséquence la participation de plus en plus grande du citoyen à la politique qui lui est appliquée* ².

Ainsi, par le biais des différents éléments présentés dans cet article, nous comprenons que la Commission européenne tente de valoriser son action, et donc, tente de légitimer sa « domination » sur la population européenne, au détriment d'un pouvoir charismatique, *en vertu de la légalité, en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une « compétence » positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi* ³.

Alors, force est de constater que les activités de relations presse de la Commission européenne sur un registre technique et rationnel, et non pas sur un registre politique ou idéologique comme cela est le cas pour les exécutifs des systèmes politiques nationaux, démontrent que la Commission européenne n'a que comme fondement de sa légitimité *le pouvoir tel que l'exerce le « serviteur de l'Etat »* ⁴.

Donc, nous concluons en mettant en avant que les acteurs et les activités de communication d'organisation sont révélateurs des enjeux et des difficultés auxquels font face les organisations pour leur légitimité et leur survie. Ainsi, nous ne pouvons qu'adhérer à la concep-

1 LE SAEC O., *Approche systémique des communications de l'Union européenne*. Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Montpellier 3. Mai 2006.

2 COTTERET J.M., *Gouverner, c'est paraître*. Paris. Presses Universitaires de France. 1997. P.113

3 WEBER M., *Le savant et le politique*. Paris. Plon. 1959. P.127.

4 WEBER M., *Le savant et le politique*. Paris. Plon. 1959. P.127.

tion que *Communiquer, c'est utiliser un ensemble de moyens dits de "communication" [...] pour résoudre, le mieux possible, un problème lié à une situation de l'existence*¹.

1 MUCCHIELLI A., *La nouvelle communication*. Paris. Armand Colin, 2000. P.193.